

LE COURRIER

JEUDI 14 JUILLET 2011

BÂLE-VILLE

Actes de poursuite publiés contre Jean-Claude Duvalier

Des actes de poursuite visant l'ex-dictateur haïtien Jean-Claude Duvalier ont été publiés hier dans la feuille d'avis officielle du canton de Bâle-Ville. Ils portent sur une somme de près d'un demi-milliard de francs suisses. L'avis indique la République d'Haïti comme créancier.

Un commandement de payer et une ordonnance de séquestre mentionnent tous deux le montant de 530 millions de francs et sont datés respectivement de juillet et d'août 2010. Les actes de poursuite sont rendus publics car «le domicile actuel de M. Duvalier n'est pas connu», précise la feuille officielle.

La notification a été faite dans la feuille d'avis de Bâle-Ville car elle concerne des fonds qui auraient été déposés à l'UBS. Or, le siège de la banque se trouve à Bâle, a expliqué le directeur de l'Office des poursuites et faillites du canton sur les ondes de Radio Basel. Le débiteur a dix jours pour faire opposition.

Les avoirs de Jean-Claude Duvalier en Suisse sont gelés depuis 1986. Sur la base de la nouvelle loi sur la restitution des biens des potentats, le Conseil fédéral a décidé en février dernier de confisquer l'argent de «Baby Doc». Le Département fédéral des finances a gelé 5,8 millions de francs. ATS